

APPEL D'OFFRES DU PNUD POUR LE RECRUTEMENT DES OSC NATIONALES FÉMININES ET DE JEUNESSE EN VUE DE METTRE EN ŒUVRE DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION, D'INFORMATIONS ET D'ÉDUCATION CIVIQUE CONCERNANT LES OPÉRATIONS D'INSCRIPTIONS ÉLECTORALES ET PROCÉDURES DE VOTES

I. INTRODUCTION

Le Burkina Faso a organisé le 22 novembre 2020 les scrutins couplés (présidentiel et législatifs) dans la dynamique du renouvellement du mandat des gouvernants. Ces élections se sont tenues dans un contexte spécifique marqué par la double crise sécuritaire et sanitaire qui frappe le pays. Dans le but de réussir ces élections qui se veulent libres, transparentes, participatives, apaisées et avec des résultats acceptés de tous, le gouvernement du Burkina Faso a sollicité l'appui du Système des Nations Unies et de ses différents partenaires techniques et financiers. C'est ainsi que le Projet d'Appui aux Processus Électoraux (PAPE) 2020/2021 a été formulé à la suite d'une mission NAM (Needs Assessment Mission) des Nations Unies qui a séjourné dans le pays du 24 juin au 02 juillet 2019. Le PAPE 2020/2021 est mis en œuvre par le PNUD dans le cadre d'un panier commun auquel participent plusieurs partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne, la Suisse, l'Allemagne, la Suède, l'Italie et le Danemark. La mise en œuvre du PAPE se fait à travers cinq composantes, notamment les appuis au renforcement des capacités et aux opérations électorales, l'appui à la communication, à l'éducation civique et à la sensibilisation pour une plus grande participation citoyenne, à la prévention et gestion des conflits électoraux, la participation politique des femmes et des jeunes et l'appui aux activités post-électorales.

Les élections du 22 novembre se sont tenues dans un climat assez paisible à la satisfaction des acteurs politiques et des différentes parties prenantes au processus électoral. Néanmoins, certaines lacunes ont été constatées au cours du processus électoral, notamment la faible participation des femmes et des jeunes aux scrutins.

Pour situer la toile de fond, le dernier recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2020, indique que le Burkina Faso compte une population de près de 20,5 millions d'habitants, dont 10 593 951 femmes (51,7%) et 9 894 028 hommes (48,3%). À l'issue de l'opération d'enrôlement des électeurs, le fichier électoral a enregistré 6 490 926 électeurs, dont 3 039 892 de femmes (47%). Si l'on part du principe que les femmes représentent 51,7% de la population du Burkina Faso, le nombre de femmes enrôlées devrait dépasser celui des hommes ou au moins être égal. Ce faible taux d'enrôlement des femmes peut s'expliquer, notamment par le faible taux de possession de documents d'identification par les femmes qui est cependant une condition sine qua non à l'enrôlement et à la candidature. En effet, selon le rapport d'enquête de l'Institution Sociale et Egalité femmes-hommes au Burkina Faso (SIGI) de 2016, il y a relativement plus d'hommes que de femmes qui possèdent une pièce d'identification (76 % contre 63,2%, soit une différence de près de 13 points)². Quant au taux de possession d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance, il est aussi plus élevé chez les hommes (79,2%) que chez les femmes (77,7%)³. En 2019, selon les chiffres de l'Office Nationale d'Identification (ONI), il y avait un écart de plus d'un million entre les hommes détenteurs de la Carte Nationale Identité Burkinabé (CNIB) et les femmes détentrices.

Si de façon globale, la participation citoyenne aux élections législatives de 2020 a été faible, le taux de participation des femmes l'a été encore plus. En effet, sur un total de 2 993 280 personnes ayant voté, 1 352 968 étaient des femmes, soit un taux de participation des femmes de 45,20%. Lorsqu'on compare le nombre de femmes enrôlées (3 039 892) et celui des femmes ayant effectivement

¹ Résultats préliminaires du 5e Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) présentés le 22 décembre 2020

² Rapport pays SIGI, 2016, page 29

³ Rapport pays SIGI, 2016, page 28

participées aux votes, on constate un écart assez considérable qui trouve son explication dans le faible taux de femmes détentrices de CNIB, manque d'intérêt des femmes pour la politique, mais également le déplacement massif des populations principalement des femmes vers de nouvelles zones pour des raisons sécuritaires et la faible maîtrise par les femmes, y compris celles considérées comme des personnes déplacées, des processus de votes.

En ce qui concerne les jeunes, le recensement indique également que la population est majoritairement jeune, avec 64,2% de la population ayant moins de 24 ans et 77,9% ayant moins de 35 ans. Malheureusement, ces chiffres sur la démographie ne se sont pas fait ressentir dans la participation citoyenne et politique des jeunes aux élections du 22 Novembre 2020. D'après la CENI, 38,53% de jeunes se sont enrôlés lors des élections couplées de 2020.

La sensibilisation pour l'inscription sur la liste électorale et la participation aux votes revêt une importance particulière pour la réussite d'un processus électoral. Les élections municipales sont provisoirement prévues pour mai 2022 et un fort taux de participation des femmes et des jeunes à ces élections est essentiel pour s'assurer de la crédibilité des élections mais également la consolidation effective du processus démocratique.

En vue d'améliorer le taux participation civique des femmes et des jeunes, des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation civique concernant les opérations d'inscriptions sur les listes électorales et aux votes seront déployés. Cet appel d'offres est le résultat de l'objectif recherché dans le cadre du Projet d'Appui aux Processus Electoraux « PAPE 2019-2021 », défini comme Activité 4.1.4 dans le plan de travail annuel 2021.

II. OBJECTIF DE L'APPEL

L'objectif général est de promouvoir, sensibiliser et renforcer la participation citoyenne des jeunes et des femmes aux élections municipales à venir. De manière spécifique, il s'agit de :

- a) Sensibiliser les citoyens, en particulier les femmes et les jeunes sur la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance
- b) Eduquer les femmes et les jeunes sur les opérations d'inscriptions sur les listes électorales
- c) Conscientiser les femmes et les jeunes de l'importance à se faire enrôler et à accomplir leur devoir civique de voter
- d) Informer les citoyens des enjeux électoraux et l'importance des élections
- e) Sensibiliser les personnes déplacées
- f) Prévenir les électeurs des votes nuls, notamment par le mauvais marquage du bulletin de vote

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la campagne de sensibilisation et d'éducation civique, les résultats ci-dessous sont attendus :

- a) La sensibilisation de proximité, y compris par les médias ;
- b) Les citoyens en particulier les femmes et les jeunes, sont sensibilisés sur le devoir citoyen, les enjeux et l'importance de leur participation aux élections municipales ;
- c) L'esprit de paix et de tolérance est promu au sein des jeunes et des femmes et à l'endroit des personnes vivant avec un handicap à travers tout le pays ;
- d) Les électeurs sont informés sur les procédures d'inscriptions sur les listes électorales et de vote, ainsi que le lieu de vote
- e) Mobilisation en masse des femmes et des jeunes à l'enrôlement
- f) Améliorer le taux de participation des femmes et des jeunes aux scrutins ;

h

AO7

IV. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour être éligible à prendre part au présent appel, les organisations candidates devront justifier de leur statut d'organisation de la société civile reconnue par les services compétents de l'Etat et justifier d'une expérience avérée dans le domaine de la sensibilisation électorale, y compris la sensibilisation en direction des femmes et des jeunes, la promotion de la paix en période électorale et dans la mise en place de cadres de dialogue multi-acteurs inclusifs. Une preuve de cette reconnaissance du statut de l'organisation est exigée dans le dossier à soumettre au PNUD/PAPE.

V. THEMATIQUES

La présente mission est prévue de se dérouler avant les élections municipales de 2022 suivant les étapes suivantes :

1^{ère} étape août - Septembre 2021: Sensibilisation des citoyens, en particulier les femmes et les jeunes, sur le devoir citoyen, les procédures d'enrôlement, les enjeux et l'importance de leur participation aux élections

2^{ème} étape octobre - Décembre 2021 : Sensibilisation des populations à leur inscription sur les listes électorales

VI. CRITERES DE SELECTION

Un comité sera chargé de procéder à une présélection de dossiers sur la base de regroupement géographique régionale de couverture, puis par province. Ceci dans le but de couvrir tout le territoire national avec ces activités de sensibilisation. Il s'agit de :

- **Avoir au moins trois (3) ans d'existence ;**
- **Avoir déjà réalisé des missions similaires (joindre les contrats et/ou les notifications)**

A l'issue de la présélection, les propositions retenues seront éligibles à l'évaluation technique sur la base des critères de sélection suivants :

Critères	Notation
Existence légale de l'organisation soumissionnaire	Exclusif
Pertinence de la proposition et potentiel à contribuer à atteindre les résultats poursuivis par le PNUD dans le cadre de ses domaines d'appui déclinés dans le contexte des présents termes de référence (L'approche méthodologique, Les actions à mener, La couverture géographique, une présentation des profils des acteurs)	30%
Expérience avérée dans les domaines de la sensibilisation et de la promotion de la paix en période électorale	30%
Démontrer des capacités en termes de ressources humaines et moyens logistiques pour conduire convenablement la mission	20%
Une offre financière détaillée pour mener la mission	20%

Période de présélection et de sélection des OSC: du 06 au 21 Juillet 2021

VII. COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de candidature devra être composé des éléments suivants :

- Une offre technique ;
- Le formulaire de soumission ci-joint à remplir
- La ville du siège de l'OSC
- Les statuts ou le récépissé de reconnaissance officielle de l'organisation
- L'approche méthodologique
- Les actions à mener
- La/les langue(s) de représentation
- La couverture géographique ;
- Un calendrier de mise en œuvre des activités ;
- Une présentation des profils des acteurs.
- Une offre financière détaillée ;

ATTENTION : Les OSC devront préciser dans leur proposition la région et les provinces à couvrir par leurs activités de sensibilisation et pour lesquelles elles soumissionnent. L'ensemble des offres devrait permettre de couvrir l'entiereté du territoire national.

Il est conseillé aux structures candidates de lire attentivement les TDRs avant de soumettre afin d'éviter toute erreur qui pourrait leur être préjudiciable.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.

Les OSC sont encouragées à formuler des propositions alternatives qu'elles estiment pertinentes et susceptibles de contribuer à atteindre les objectifs de couverture totale du territoire national, d'appui à l'éducation civique, à la participation des femmes et des jeunes et à la mobilisation des électeurs/trices.

VIII. OPERATIONNALISATION DU PARTENARIAT

Le PNUD signera un accord de partenariat avec les partenaires retenus sur la base des critères définis ci-hauts. L'accord définira les axes du partenariat, le chronogramme des activités envisagées et leurs coûts, la durée du partenariat, la périodicité et la forme de rapportage technique et financier.

Le versement des subventions sera effectué en deux tranches : la première tranche sera versée peu de temps après la signature de l'accord avec l'OSC ; la deuxième tranche après réception et acceptation du rapport final par le PNUD.

- Seules les candidatures retenues seront contactées.
- L'OSC collabore avec le projet dans le travail de suivi des activités et des résultats. Elle participe à la collecte et au partage des données, notamment des contenus multimédias rendant témoignage de son action et de ses résultats. Des contrats préciseront l'agenda des activités, les cibles, les échéances et la démarche de suivi en fonction de la nature des activités.

Période d'opérationnalisation du partenariat : du 22-31juillet 2021

IX. COMMENT POSTULER

h



Les dossiers de candidature sont à soumettre électroniquement accompagné des documents requis dans ces termes de référence à l'adresse suivante : offres.burkina@undp.org et adressées au PNUD/PAPE sous format Word ou pdf au **plus tard le 05 juillet 2021**.

X. ANNEXE:

ANNEXE 1 : Canevas de thèmes de communication, de sensibilisation et d'éducation civique à traiter dans les dossiers d'offres

ANNEXE 2 : Formulaire de soumission de l'offre (document séparé)

Léon Badibanga
Operations Manager



Signature :

Date : 21/06/2021.

AGY